

**LE ROLE DES FAR ET DE L'APR DANS LE  
DRAME RWANDAIS**

**LES ARCHIVES PARLENT !**

## Table des matières

Le role des FAR et de l'APR dans le drame rwandais .....	4
I. Introduction.....	4
II. Les communiqués du ministère de la défense et du commandement des forces armées rwandaises.....	5
Communiqué émanant du ministère de la défense .....	5
Communiqué des forces armées rwandaises.....	6
III. Informations sur l'attitude des FAR face aux troubles interethniques depuis avril 1994	10
1. Mesures de pacification, de protection des personnes et de rétablissement de l'ordre prises par les FAR. ....	10
2. Mesures prises contre le pillage et les exactions diverses .....	16
3. Efforts fournis par les FAR en faveur de l'arrêt des combats et de la paix.....	18
iv. Les informations de source du FPR sur sa stratégie d'imputer à la partie gouvernementale les crimes planifiés par le commandement FPR et commis par ses propres troupes.....	20

## **LES ABREVIATIONS ET SIGLES**

ADM	= Administration
APR	= Armée Patriotique Rwandaise
CDR	= Coalition pour la Défense de la République
Col	= Colonel
Comdt	= Commandement
CR	= Compte Rendu
EM AR	= Etat-Major de l'Armée Rwandaise
EM GDN	= Etat-Major de la Gendarmerie Nationale
FAR	= Forces Armées Rwandaises
FPR	= Front Patriotique Rwandais
INT	= Intelligence (Renseignement)
MDR	= Mouvement Démocratique Républicain
MINADEF	= Ministère de la Défense
MRND	= Mouvement Républicain National pour la Démocratie et le Développement.
MSC	= Militaire Sous Contrat
OFFR	= Officier
OPS	= Opération
PSD	= Parti Social-Démocrate
RL N°	= Référence Lettre N°
RT	= Référence Télégramme
SOC	= Sous-Officier de Carrière

## **LE DRAME RWANDAIS**

### **LE ROLE DES FAR ET DE L'APR DANS LE DRAME RWANDAIS**

#### **Les archives parlent !**

## **I. INTRODUCTION**

En analysant la façon dont le drame rwandais a été présenté à l'opinion, on constate que la Communauté Internationale a été contrainte à consommer une même recette préparée et servie par le FPR et son lobby. L'absence d'un débat contradictoire, suite à l'embargo médiatique imposé à l'une des parties en conflit, n'a pas permis à cette même Communauté Internationale d'analyser avec objectivité, sérénité et impartialité le drame rwandais et y trouver une solution équitable.

C'est ainsi que les FAR ont été diabolisées pour les priver de leur droit de revendiquer les acquis de l'Accord d'ARUSHA.

L'étiquette artificielle leur collée est transposée sur les Forces de Résistance et de Libération du Rwanda qu'on veut assimiler gratuitement aux « Milices INTERAHAMWE, EX-FAR, Forces négatives », pour dresser toute la Communauté Internationale contre elles et empêcher la reconnaissance de légitimité de leur lutte.

Mais en réalité, qui sont les vraies Forces négatives entre une armée qui lutte pour la survie et contre l'extermination d'un peuple et une armée sans frontières qui sème la mort dans la Région des Grands Lacs ?

La publication des informations contenues dans les documents qui suivent a pour but de désintoxiquer l'opinion et d'amener la Communauté Internationale à voir plus clair dans le drame rwandais.

Ces informations permettent au lecteur de se rendre compte du rôle des deux armées alors impliquées dans le conflit rwandais. Elles diffèrent du sensationnel diffusé par les médias ou suscité par les émotions. Elles permettent de se faire l'image réelle des deux protagonistes et tirer soi-même la conclusion indépendamment de la manipulation de l'information par les médias et de l'orientation politique de l'opinion.

Le lecteur verra qu'au moment où les FAR prônaient la paix et la pacification, l'APR attisait les tensions et commettait des crimes de nature à provoquer les troubles interethniques ou à les compliquer.

Aucun message de paix ou de pacification n'a été diffusé sur la Radio MUHABURA du FPR contrairement aux messages du Commandement des FAR.

A partir de ces documents, le lecteur pourra lui-même distinguer le vrai responsable et le bouc émissaire du drame rwandais, lequel des deux protagonistes a joué un rôle négatif plus que l'autre dans le drame rwandais ?

**N.B :** Selon la source d'informations livrées ci-après, les références évoquées (lettres et télégrammes) ont disparu pendant la destruction des camps des réfugiés Hutu à l'Est de la RDC (ZAIRE) en 1996.

## **II. LES COMMUNIQUES DU MINISTERE DE LA DEFENSE ET DU COMMANDEMENT DES FORCES ARMEES RWANDAISES.**

---

Ces communiqués sont le miroir qui reflétait les sentiments des responsables des Forces Armées Rwandaises durant les événements tragiques d'Avril 1994. Tout ce qu'on leur attribue de contraire n'est qu'imaginaire dans le but de les diaboliser.

### **Communiqué émanant du ministère de la défense**

Le Ministre de la Défense a la profonde douleur d'annoncer au Peuple Rwandais le décès inopiné du Chef de l'Etat, Son Excellence le Général-Major HABYARIMANA Juvénal survenu ce 06 Avril 1994 vers 20 h 30 à KANOMBE, l'appareil qui le ramenait de Dar-Es-Salaam ayant été descendu par des éléments non identifiés et dans des circonstances non encore élucidées.

A bord du même avion se trouvait Son Excellence Monsieur NTARYAMIRA Cyprien, Président de la République du Burundi qui y a trouvé la mort avec deux de ses Ministres qui l'accompagnaient.

Le Chef d'Etat-Major de l'Armée Rwandaise, le Général-Major NSABIMANA Déogratias, l'Ambassadeur RENZHO Juvénal, le Colonel SAGATWA Elie, le Dr AKINGENEYE EMMANUEL et le Major BAGARAGAZA Thaddée et tous les membres de l'équipage ont aussi péri dans ce sinistre.

Le Ministre de la Défense demande au Peuple Rwandais de ne pas céder au découragement suite à ce douloureux événement et d'éviter tout acte pouvant porter atteinte à la sécurité publique.

Il demande spécialement aux Forces Armées de rester vigilantes, d'assurer la sécurité de la population et de garder le courage et la clairvoyance dont elles ont toujours fait preuve dans des moments difficiles.

Il recommande également à la population de rester chez elle en attendant de nouvelles directives.

Kigali, le 07 Avril 1994

Signé par ordre  
Le Directeur de Cabinet MINADEF  
Colonel BEMS BAGOSORA Théoneste

### **Communiqué des forces armées rwandaises**

Après le décès inopiné des Chefs d'Etat Rwandais et Burundais et de leur suite, le cadre supérieur des Forces Armées a tenu une réunion le 07 Avril 94 à l'Ecole Supérieure Militaire pour examiner la situation de sécurité dans le pays en général et dans la Préfecture de la Ville de KIGALI en particulier, ainsi que les mesures à prendre pour le retour rapide de la sécurité publique et la reprise des activités normales des Institutions du pays.

Tous les membres des Forces Armées ont été consternés par cet événement tragique et expriment leurs profondes condoléances aux familles des deux Chefs d'Etat et à toutes les autres familles éprouvées.

Après un tour d'horizon sur la situation qui prévaut dans le pays en général et dans la Ville de KIGALI en particulier, les participants à la réunion ont pris les décisions et recommandations suivantes :

1. Mettre tout en oeuvre en collaboration avec les autres services concernés, pour que la situation dans le pays se normalise rapidement.  
A cet effet, les membres des Forces Armées sont invités instamment à se dépasser et à faire preuve de retenue et de discipline pour réconforter la population de ramener le calme dans le pays.

2. Créer les conditions propices à un climat permettant aux organes dirigeants du pays de travailler dans la sérénité .  
Ainsi au nom des Forces Armées Rwandaises, les participants demandent avec insistance aux responsables politiques de s'investir davantage dans l'accomplissement de leur devoir, spécialement en cette période de crise.  
C'est dans ce cadre que le Gouvernement en place est prié de s'acquitter de ses fonctions, de même les instances politiques concernées sont invitées à accélérer la mise en place des organes de transition prévus dans l'Accord d'ARUSHA.
3. Les participants à la réunion ont mis sur pied un Comité de crise chargé de suivre de près la situation sécuritaire dans le pays et d'apporter appui aux responsables politiques.  
Il est dès lors demandé à ces responsables de mettre à profit cette contribution pour sortir le pays de la crise.
4. Les cadres supérieurs des Forces Armées Rwandaises invitent la population à rester calme et à se refuser à toute sollicitation de nature à attirer les haines et les violences de tous ordres.  
La population, en particulier la jeunesse doit se garder des actes de vandalisme sous peine de s'exposer à une sévère répression.
5. Suite aux problèmes liés à l'insécurité, les participants à la réunion demandent aux autorités préfectorales d'examiner la situation de sécurité dans leurs ressorts y compris le couvre-feu si de besoin.  
Ils réitèrent leur invitation à la population de supporter courageusement les dures épreuves que nous traversons pour que le calme revienne dans le pays.

Fait à KIGALI, le 07 Avril 1994.

Signé  
Col Théoneste BAGOSORA  
Directeur de Cabinet  
MINADEF

### **Communiqué du commandement des forces armées rwandaises**

Suite aux événements tragiques qui ont endeuillé le pays à partir du 06 Avril 1994, fait de nombreuses victimes innocentes, et entraîné la détresse de tout le peuple rwandais, ainsi que suite à l'assassinat ignoble de 10 militaires de la MINUAR et d'autres ressortissants étrangers, le Commandement des Forces Armées Rwandaises estime qu'il est plus que temps de mettre fin à cette tragédie.

A cet effet, il est hautement souhaitable que le Commandement des Forces Armées Rwandaises et le Commandement du FPR se rencontrent immédiatement pour examiner ensemble comment pacifier le pays sans plus tarder, et contribuer à la mise en place rapide des Institutions de Transition à Base Elargie, pour éviter de continuer à verser inutilement le sang des innocents.

Le Commandement des Forces Armées Rwandaises reconnaît les efforts inlassables de la MINUAR, parfois contrariés, pour l'application intégrale de l'Accord d'ARUSHA, et lui demande de servir d'intermédiaire pour les rencontres proposées ci-haut.

Afin de faciliter ce dialogue et arrêter des mouvements de panique de la population, il est souhaitable que les combats soient suspendus.

Pour se faire, une trêve est proposée par les Forces Armées Rwandaises aux Forces du FPR, qui commencerait à partir du 13 Avril 1994 à 12 heures.

Au nom du Commandement des Forces Armées Rwandaises, les Officiers Supérieurs qui ont participé à la réunion :

- Colonel Léonidas RUSATIRA
- Colonel BEM Marcel GATSINZI
- Colonel BEMS Félicien MUBERUKA
- Colonel BEMSG Aloys NTIWIRAGABO
- Colonel André KANYAMANZA
- Colonel Joseph MURASAMPONGO
- Colonel Edouard HAKIZIMANA
- Lieutenant-Colonel BEM Ephrem RWABALINDA
- Lieutenant-Colonel BEMS Augustin RWAMANYWA
- Lieutenant –Colonel Emmanuel KANYANDEKWE

Fait à KIGALI, le 12 Avril 1994



## Communiqué de presse

Depuis le 06 Avril 1994 après l'accident de l'avion présidentiel au cours duquel le Président de la République Rwandaise, le Général-Major HABYARIMANA Juvénal, et le Président de la République du BURUNDI, Monsieur NTARYAMIRA Cyprien et leurs suites, ont trouvé la mort, le pays a connu des événements sanglants, surtout dans la capitale de la Ville de KIGALI.

Ces événements tragiques ont endeuillé notre pays et fait plusieurs victimes innocentes. Durant ces événements, dix (10) militaires de la MINUAR et d'autres ressortissants étrangers ont trouvé la mort, ainsi que plusieurs nationaux.

Le FPR a repris à cette occasion les hostilités, en attaquant à partir du bâtiment du Conseil National de Développement le camp de la Garde Présidentielle à KIMIHURURA et en investissant les quartiers REMERA et une partie de KACYIRU, et en attaquant sur tout le front NORD les positions des Forces Armées Rwandaises en violant la zone démilitarisée, le cessez-le-feu et l'Accord de Paix d'ARUSHA.

Ces combats ont occasionné à nouveau des déplacements de la population.

Afin de mettre fin à cette tragédie qui ensanglante inutilement notre pays, le Commandement des FAR a pris l'initiative et proposé une rencontre avec le Commandement des Forces du FPR pour examiner ensemble comment pacifier le pays et contribuer à la mise en place des Institutions de Transition à Base Elargie.

Pour y arriver, il faut que les combats s'arrêtent et que les Forces Armées Rwandaises s'attèlent à la pacification et à la sécurité de tout le pays. Les Forces de Sécurité ne peuvent être disponibles pour maintenir l'ordre public, que si elles sont dégagées des opérations en cours. Ainsi les autorités administratives et politiques auront la possibilité de mener la campagne de pacification, par les meetings, et à travers les mass-média tant publics que privés. A cet effet, la sensibilisation au retour à la paix a déjà été entamée.

Les FAR souhaitent et feront tout ce qui est en leur pouvoir pour que le GTBE soit rapidement mis en place, afin qu'il puisse sortir le pays de ce marasme et relancer notre pays sur le développement<sup>1</sup>.

Les FAR apprécient à leur juste valeur les efforts que déploient les Nations Unies, spécialement le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, Son Excellence le Docteur Jacques Roger BOOH BOOH et les Forces de la MINUAR spécialement son Commandant le Général-Major Roméo DALLAIRE, pour la mise en

---

<sup>1</sup> Sur le document trouvé dans les archives ce dernier mot n'est pas lisible. Nous l'avons imaginé.

application de l'Accord de Paix d'ARUSHA, et leur demandent de continuer leurs actions de sécurité dans le pays.

Kigali, le 18 Avril 94  
Pour les Forces Armées Rwandaises

GATSINZI Marcel  
Général de Brigade  
Sé

### III. INFORMATIONS SUR L'ATTITUDE DES FAR FACE AUX TROUBLES INTERETHNIQUES DEPUIS AVRIL 1994

---

#### 1. Mesures de pacification, de protection des personnes et de rétablissement de l'ordre prises par les FAR.

##### Pacification et protection des personnes lors des troubles interethniques

En voici des exemples:

- En date du 10 Avril 1994, le Ministre de la Défense (MINADEF) donna aux Etats-Majors et aux Unités l'ordre d'interdire strictement et combattre tous les massacres perpétrés envers la population civile, si nécessaire par le feu. (RT OPS/94/0805 du 10 Avril 1994 du MINADEF). Le 15 Avril 1994, dans une interview accordée à un journaliste de Radio Rwanda, le Ministre de la Défense ré-exprima sa réprobation face aux massacres :

*"Que la population s'organise pour lutter contre la percée du FPR, oui, mais que la population commence à s'entre-tuer ça nous ne pouvons pas le permettre".*

- Le 21 Avril 1994, il ordonnait au Commandement du Secteur BUTARE de protéger deux agents expatriés du CICR qui auraient été l'objet de menace de mort (RT ADM/OPS/94/902 du 21 Avril 1994 du MINADEF). Le même jour, il ordonna à l'Etat-Major de la Gendarmerie Nationale (EM Gd N) de "renforcer par tous les moyens le Camp GITARAMA et le détachement MBARE pour faire face aux massacres signalés dans GITARAMA". (RT ADM/OPS/94/068 du 21 Avril 1994 du MINADEF).

Le Ministre de la Défense préconisa aux commandants de places de se joindre aux préfets et aux autorités politiques locales pour juguler la situation: pillages et assassinats. (RT OPS/94/118 du 28 Avril 1994 du MINADEF).

- L'Etat-Major de l'Armée Rwandaise ordonna à tous les Secteurs Opérationnels et à toutes les Unités de "faire cesser immédiatement les massacres et d'autres affrontements interethniques", de "s'opposer militairement à toute expédition du genre" et de collaborer avec les autorités administratives pour la sensibilisation et la pacification. (RT INT/OPS/94/04165 du 10 Avril 1994 d'EM AR).
- Dans un communiqué de presse du 18 Avril 1994 et un autre repris par l'AFP du 16 Avril 1994, le Commandement des FAR préconisa de "rechercher et arrêter les militaires égarés qui participent aux exactions diverses envers la population".
- Parmi les actions à mener dans le cadre de ramener la paix au Rwanda, le commandement propose au Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies qu'il faut arrêter les massacres notamment en disponibilisant les forces de l'ordre pour la pacification et en faisant une campagne de sensibilisation par les médias publics et privés, des tournées,... (RL N° 0628/G3.3.3 du 17 Avril 1994 d'EM AR).
- Le 20 Avril 1994, apprenant que les malfaiteurs auraient l'intention de s'attaquer à certaines familles dont celles des professeurs au Lycée Notre Dame de Citeaux, l'Etat-Major de l'Armée (EM AR) demanda à l'EM Gd N de les protéger. (RT INT/OPS/94/04660 du 20 Avril 1994 d'EM AR).
- Dans un communiqué du 22 Avril 1994, le Chef EM AR s'éleva de nouveau contre les massacres:

"Nimuhagaliye baturage isubiranamo ly'amoko, umwanzi iyo yohereje amasasu ntaba azi uwo alibuhitane, yaba umuhutu, yaba umututsi, yaba umutwa". Ceci signifie : « Il est demandé à la population d'arrêter les affrontements interethniques ; lorsque l'ennemi ouvre le feu, il ignore celui qui sera atteint par la balle, que ce soit le Hutu, le Tutsi, ou le Twa .»

Le même jour, le Chef EM Gd N exprimait sa préoccupation en ce qui concerne la pacification: "Ubugubu tuli mu milimo yo kubahiliza umutekano muli iki gihugu... kuko usanga hali uturere tulimo imvururu". Ce qui signifie : « Nous nous occupons maintenant à rétablir l'ordre et la sécurité dans ce pays...car certaines régions sont affectées de troubles ».

- S'agissant de la protection et l'évacuation des personnes enfermées en divers endroits, le Chef EM AR envoya une lettre en date du 21 Avril 1994 au

Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, comme réponse à celle de ce dernier datée du 19 Avril 1994. Le Chef EM AR exprima qu'il était "d'avis que le problème", qui consistait à "sauvegarder des vies humaines des personnes non directement impliquées dans les combats qui se trouvaient à l'Hôtel des Mille Collines et dans les locaux occupés par la MINUAR", était pertinent et qu'il urgeait de mettre en place des mécanismes plus sécurisants. (RL N° 0650/G3.3.0 du 21 Avril 1994 d'EM AR). Le 27 Avril 1994, il somma au Commandement du Secteur et du Groupement GISENYI de "faire tout ce qui est possible pour protéger les orphelins se trouvant à NYUNDO". (RT INT/OPS/94/05052 du 27 Avril 1994 d'EM AR). De même, les Commandants du Camp et du Groupement CYANGUGU devaient "faire tout ce qui est possible pour protéger les personnes réfugiées au stade régional de CYANGUGU" (RT INT/OPS/94/05053 du 27 Avril 1994 d'EM AR). Dans sa lettre adressée au Commandant des Forces de la MINUAR en date du 02 Mai 1994, le Chef EM AR exprimait son "accord pour l'évacuation des personnes réfugiées en plusieurs endroits (Hôtel des Mille Collines, Lycée Notre Dame de Cîteaux, Eglise Saint Michel,...) vers les zones de sécurité de leur choix.

Il restait "disposé à la réussite de cette opération humanitaire qui permettra de sauver plusieurs vies humaines". (RL N° 0682/G3.3.0 du 02 Mai 1994 d'EM AR).

Le 04 Mai 1994, apprenant qu'il y aurait des massacres parmi les orphelins de KACYIRU déplacés à BUTARE, il ordonna au Commandement du Secteur BUTARE de "tout mettre en oeuvre pour faire cesser ces barbaries". (RT ADM/OPS/94/05494 du 04 Mai 1994 d'EM AR).

Le 07 Mai 1994, en signant le document lui envoyé le 05 Mai 1994 par le Commandant des Forces de la MINUAR, le Chef EM AR marquait son "accord concernant la sécurité des personnes déplacées devant être évacuées sous le contrôle de la MINUAR". Par la même occasion, il exposait les "conditions préalables pour que l'opération se déroule dans les meilleures conditions de sécurité". (RL du 05 Mai 1994 du Gen DALLAIRE, RL N° 0694/G3.3.3 du 07 Mai 1994 d'EM AR et C.R de la rencontre du 21 Mai 1994).

L'évacuation de personnes retranchées se passa tellement bien que le 05 Mai 1994 le Général DALLAIRE exprima au Chef EM AR ses "sincères remerciements pour sa contribution très positive au règlement du problème de sécurité qui est survenu lors de l'opération d'évacuation des personnes déplacées entreprise le 03 Mai 1994". Il le remerciait pour tous les efforts déployés " et lui transmettait sa "gratitude à tous les autres Officiers et Soldats des FAR ayant contribué au dénouement du problème" (RLN° 017/FC du 05 Mai 1994 du Comd MINUAR).

Le 08 Mai 1994, l'EM AR ordonnait au Commandant du Secteur GISENYI d'entrer "personnellement en contact avec les différents groupes de religieux enfermés en

divers endroits pour que ceux qui veulent être évacués à GOMA puissent le faire" sous la protection de ce dernier. (RT INT/OPS/94/05708 du 08 Mai 1994 d'EM AR).

Toujours dans le cadre de la pacification, l'EM AR apprenant qu'il y aurait une tension entre la population civile de BIGOGWE d'ethnie HUTU et les militaires du Centre d'Entraînement Commando ayant des femmes TUTSI, l'EM AR ordonna en date du 25 Avril 1994 au Commandant de ce Centre de "mettre tout en oeuvre pour apaiser cette tension qui risquait d'embraser la région". (RT INT/OPS/94/04959 du 25 Avril 1994 d'EM AR). Dans une lettre adressée au MINADEF le 01 Mai 1994, l'EM AR expliqua qu'il était "urgent... d'arrêter les massacres dans tout le pays". (RLN° 0676/G3.3.0 du 01 Mai 1994 d'EM AR).

Et enfin, l'EM AR est intervenu pour empêcher la diffusion par les médias publics et privés de programmes à caractère incendiaire, de nature à favoriser les tensions inter-ethniques ou régionales.

Ainsi, lorsque le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies signala que le Conseil de Sécurité demandait que les radios nationales et autres (RTLM, Radio Rwanda, Radio MUHABURA) émettent des messages de pacification pour soutenir l'initiative du Commandement des FAR, l'EM AR s'adressa au Gouvernement pour lui demander de "saisir immédiatement les responsables des médias nationaux à ce sujet". C'est dans ce sens que lors d'une réunion tenue le 17 Avril 1994 et regroupant le Commandant des Forces de la MINUAR, l'Envoyé Spécial des Nations Unies et les Chefs d'Etats-Majors, ces derniers informèrent à l'assistance qu'une réunion entre le Commandement des FAR et les directions de la RTLM et de Radio Rwanda avait eu lieu le 16 Avril 1994 pendant laquelle il avait été demandé à ces dernières d'émettre des messages d'Unité et de pacification (CR de la réunion du 17 Avril 1994, Par. 6). Par ailleurs, dans une lettre adressée le 19 Juin 1994 au MINADEF, le Chef de délégation des FAR aux négociations, constata que parmi ce qui a été fait par les FAR pour la pacification, il fallait inclure "l'interdiction des programmes incendiaires radio-diffusés".

Ainsi, "le commandement des FAR a approché les responsables des radios pour les responsabiliser à émettre des programmes plutôt réconciliateurs". Malgré ces efforts le FPR n'a rien fait de son côté et la Radio MUHABURA a poursuivi sa campagne incendiaire.

Les Commandements des Secteurs opérationnels et des Unités AR et Gd N ont eux aussi sévi farouchement contre les troubles et les massacres interethniques, régionaux ou entre partis politiques dans leurs ressorts respectifs, en exécution des ordres reçus du MINADEF ou des Etats-Majors ou sur initiatives propres.

Dans le Secteur de la Ville de KIGALI où les affrontements prirent naissance, l'on peut énoncer le rétablissement de la situation par les Commandants des Unités du Camp Colonel MAYUYA dès le 07 Avril vers midi, suite à l'assassinat de certaines familles perpétré par un groupe d'inconnus en tenue militaire. (RT INT/OPS/94/1428 du 07

Avril 1994 du Camp Colonel MAYUYA). Le matin, "suite à l'assassinat du Chef de l'Etat, les militaires mécontents étaient sortis des Camps et s'en étaient pris à certaines autorités qu'ils accusaient de pro-FPR". (RT OPS/94/356 du 07 Avril 1994 du Comdt Ops Ville de KIGALI). Le Commandement du Secteur demanda alors à tous les Camps et Unités du Secteur d'éviter tout heurt entre militaires et la population. (RT INT/OPS/94/353 du 07 Avril 1994 du Comdt Ops Ville KIGALI). Des patrouilles de la Police Militaire et de la Gd N furent intensifiées pour arrêter les confrontations inter-ethniques (RT OPS/94/365 du 09 Avril 1994 du Comdt Ops Ville KIGALI).

Cependant, suite aux faibles effectifs disponibles, les Unités du Secteur furent débordées en certaines circonstances. Ce fut le cas pour la sécurité des malades en date du 01 Mai 1994 (RT ADM/INT/94/05325 du 01 Mai 1994 du Camp KIGALI).

En ce qui concerne le Secteur opérationnel de GISENYI, les affrontements interethniques débutèrent dans la Ville de GISENYI et ses environs, ainsi que dans certaines communes dont MUTURA, KANAMA et KARAGO. Le Commandement de ce Secteur s'attela dès le début à maîtriser la situation (RT INT/OPS/94/696 du 08 Avril 1994 du Comdt Ops GISENYI).

Dans ce cadre, plusieurs réunions de sensibilisation furent tenues avec la population, en compagnie des autorités préfectorales et communales. Ce fut le cas avec la population de la Ville de GISENYI le 09 Avril 1994 (RT OPS/94/702 du 09 Avril 1994 du Comdt Ops GISENYI), le 10 Avril 1994 (RT OPS/94/711 du 10 Avril 1994), et le 23 Avril 1994 (RT OPS/94/861 du 23 Avril 1994), celle de la Commune KANAMA le 11 Avril 1994 (RT OPS/94/719 du 11 Avril 1994), celle de la Commune NYAMYUMBA le 12 Avril 1994 (RT INT/OPS/94/734 du 12 Avril 1994) et celle de la Sous-Préfecture NGORORERO le 04 Mai 1994 (RT OPS/94/980 du 04 Mai 1994 du Comdt Ops GISENYI).

Le même commandement assura la protection et l'évacuation de personnes vulnérables vers la Ville de GOMA. Ce fut le cas des expatriés le 09 et 10 avril 1994 (RT OPS/94/709 du 09 Avril 1994 et RT OPS/94/708 du 10 Avril 1994 du Comdt Ops GISENYI) et celui des 351 enfants de l'orphelinat de NYUNDO et leurs 20 éducatrices le 03 Mai 1994 (RT INT/OPS/94/976 du 03 Mai 1994 du Comdt Ops GISENYI).

Néanmoins, suite aussi à l'insuffisance des effectifs, les forces de l'ordre du Secteur GISENYI furent débordées par endroits et ne purent contenir la population déchaînée. Ainsi fut-il en ce qui concerne l'attaque et le massacre des déplacés TUTSI de NYUNDO le 02 Mai 1994 (RT INT/OPS/94/969 du 02 Mai 1995 du Comdt Ops GISENYI).

Dans le Secteur opérationnel de KIBUNGO, les affrontements commencèrent vers le 09 Avril 1994 et s'étendirent dans toutes les Communes de GISAKA - MIGONGO et du BUGANZA. Le Commandement de ce Secteur ne ménagea aucun effort pour

arrêter les violences en envoyant des patrouilles et en sensibilisant la population en collaboration avec les autorités administratives. (RT INT/OPS/94/515 du 09 Avril 1994 et RT OPS/94/529 du 12 Avril 1994 du Comdt Ops KIBUNGO). Mais quand les Troupes de l'APR ont atteint la préfecture de KIBUNGO, les FAR ont été engagées dans les combats et ne pouvaient plus assurer l'ordre public.

Dans le Secteur Opérationnel de BUTARE - GIKONGORO, les forces de l'ordre intervinrent à plusieurs occasions pour lutter contre les affrontements inter-ethniques. Dès le 12 Avril 1994, lorsque les tensions furent signalées en Commune MARABA, la Gendarmerie descendit sur terrain, calma la situation et saisit plusieurs armes blanches des groupes antagonistes. (RT OPS/94/565 du 12 Avril 1994 du Comdt Ops BUTARE). De même, le 16 Avril 1994, lorsque les TUTSI furent attaqués dans GIKONGORO, la Gendarmerie s'interposa. (RT INT/OPS/94/588 du 16 Avril 1994 du Comdt Ops BUTARE).

Cependant, la tâche des Forces de l'ordre ne fut pas aisée. Plusieurs fois, des groupes extrémistes TUTSI et des éléments infiltrés du FPR armés s'opposèrent aux actions de pacification et s'attaquèrent même aux forces de l'ordre. Ainsi, malgré l'intervention de la Gendarmerie, le 12 Avril 1994 une partie des déplacés TUTSI issus des Communes RWAMIKO, MUDASOMWA et NYAMAGABE descendirent sur KINYAMAKARA pour s'attaquer aux HUTU qui résistèrent. (RT OPS/94/565 du 12 avril 1994 du Comdt Ops BUTARE). Le 16 Avril 1994 dans la Commune NYAKIZU, les déplacés TUTSI armés de fusils tirèrent sur les éléments de la Gendarmerie qui assuraient la pacification.

La veille, ils avaient gravement blessé deux gendarmes et un autre avait été porté disparu (RT INT/OPS/94/588 du 16 Avril 1994 de Comdt Ops BUTARE). Le 24 Avril 1994, l'on constatait que les affrontements dans BUTARE et GIKONGORO étaient provoqués par des TUTSI revanchards qui s'attaquaient à la population HUTU. (RT INT/OPS/94/630 du 23 Avril 1994 du Comdt Ops BUTARE).

Dans le but d'arrêter les affrontements, les autorités militaires en collaboration avec les autorités administratives procédèrent à une campagne de sensibilisation lors des meetings populaires tenus à cet effet. Ce fut le cas:

- Dans la Ville de BUTARE le 17 Avril 1994 (RT INT/OPS/94/0596 du 17 Avril 1994 et INT/OPS/94/0600 du 17 Avril 1994 du Comdt Ops BUTARE) et le 25 Avril 1994 (RT INT/OPS/94/635 du 25 Avril 1994 de BUTARE);
- Dans la Ville de GIKONGORO le 26 Avril 1994 (RT INT/OPS/94/0649 du 26 Avril 1994) et MUYAGA le 27 Avril 1994 (RT INT/OPS/94/652 du 27 Avril 1994);
- Dans les Communes NYABISINDU, MUYAGA, RUHASHYA et RUSATIRA le 27 Avril 1994 (RT INT/OPS/94/0657 du 27 Avril 1994). Afin de toucher les communes

éloignées, des patrouilles de pacification sillonnèrent toute la région avec un message de paix (RT INT/OPS/94/630 du 23 Avril 1994, RT INT/OPS/94/0642 du 25 Avril 1994, RT INT/OPS/94/0666 du 28 Avril 1994, RT INT/OPS/94/0669 du 29 Avril 1994, RT INT/OPS/94/674 du 29 Avril 1994, RT INT/OPS/94/696 du 31 Mai 1994 et RT OPS/94/709 du 04 Mai 1994 du Comdt Ops BUTARE).

## **2. Mesures prises contre le pillage et les exactions diverses**

Des bandes isolées de jeunes civils et de militaires désertant le front profitèrent de la situation de guerre et des affrontements inter-ethniques pour s'approprier illégalement des biens d'autrui, spécialement des véhicules, des vivres et des objets de valeurs. Les autorités militaires combattirent ce fléau par des mesures allant jusqu'à descendre les personnes impliquées. Le 10 Avril 1994, le Ministre de la Défense signifiait aux Etats-Majors et aux Unités que les pillages doivent être combattus farouchement si nécessaire par le feu. (RT OPS/94/0805 du 10 Avril 1994 du MINADEF). Le lendemain, il rappelait aux Etats-Majors "d'utiliser les moyens forts pour arrêter les pillages". (RT OPS/94/817 du 11 Avril 1994 du MINADEF). Le 14 Avril 1994 il s'indignait du pillage perpétré à l'OCIR (RT OPS/94/847 du 14 Avril 1994 du MINADEF).

De même, le 16 Avril 1994: "Les pillages continuent à KIGALI et prennent des dimensions incontrôlables. Prendre des mesures énergiques pouvant aller jusqu'à descendre les pillards". (RT OPS/94/35 du 16 Avril 1994 du MINADEF). Le 28 Avril 1994, il demande que les Commandants de place se joignent aux préfets et autres autorités politiques locales pour juguler la situation de pillage. (RT OPS/94/118 du 28 Avril 1994 du MINADEF 01). Et enfin, dans une lettre adressée au MINADEF le 20 Juin 1994, le Chef du Centre de Recherche Criminelle et Documentation (CRCD) propose des mesures à prendre contre un groupe de malfaiteurs (pilleurs) qui se déclaraient de la secte dite "SAGESSE", qui faisaient la loi dans leur quartier qu'ils appelaient à tort "quartier des INTERAHAMWE, les ZOULOUS" et dont la façon dont ils avaient été armés était suspecte. (RL N° 118/G3.4.6 du 20 Juin 1994 du CRCD).

L'Etat-Major de l'Armée Rwandaise prescrivait le 10 Avril 1994 à toutes les Unités de s'opposer militairement au pillage, en collaboration avec les autorités administratives (RT INT/OPS/94/04165 du 10 Avril 1994 d'EM AR). Déjà le 07 Avril 1994, il avait ordonné au Secteur de la Ville de KIGALI de rétablir énergiquement l'ordre et avait prescrit des mesures à cet effet (RT OPS/94/04099 du 07 Avril 1994 d'EM AR). Le 16 Avril 1994, en apprenant que certains militaires seraient en train de piller les maisons au lieu de participer aux opérations, il demande de les ramener aux camps et aux positions (RT INT/OPS/94/04441 du 16 Avril 1994 d'EM AR). Dans un communiqué de presse du 18 Avril 1994 et un autre rendu public par l'AFP le 16 Avril 1994, le Commandement préconise de "rechercher et neutraliser les militaires égarés" qui participent aux pillages et exactions diverses contre la population.



Le 21 Avril 1994, le Chef du détachement de la Police Militaire au Camp KIGALI reçut du Chef du Bureau Renseignement de l'EM AR la mission de "réprimer le pillage dans la Ville de KIGALI par le feu et saisir de force et par le feu en cas de besoin tous les véhicules pillés" (RL N° 088/G2.1.4 du 21 Avril 1994 du G2 EM AR). Les "Rapports de Patrouilles du Détachement PM de lutte contre le pillage" couvrant la période du 24 Avril 1994 au 14 Mai 1994 montraient les résultats obtenus par ce détachement, tout en mettant en exergue les militaires et civils appréhendés et les objets saisis.

Le 26 Avril 1994, l'EM AR ordonna que "en plus du Conseil de discipline, les pillards doivent faire objet du dossier judiciaire et mis sous mandat d'arrêt directement".(RT ADM/94/05009 du 26 Avril 1994 d'EM AR).

Dans une lettre datée du 03 Mai 1994, il renforce les mesures disciplinaires à appliquer dorénavant à l'égard de ceux qui se seront rendus coupables de pillage ou d'exactions envers la population civile (meurtre, viol, rançonnement,...). Tout militaire, toute catégorie confondue, sera désarmé et les effets militaires en sa possession lui seront retirés; les Commandements opérationnels prononceront la résiliation des contrats des hommes de troupe, proposeront télégraphiquement la résiliation des contrats des Sous-Officiers sous-contrat, enverront les officiers à l'EM AR où ces derniers prendront connaissance des mesures prises à leur encontre. (RL N° 0691/OFFR-SOC-MS.C.2.2 du 03 Mai 1994 d'EM AR).

Le 23 Avril 1994, le Chef EM AR s'indigne de la réaction du Commandant de la Compagnie de Gendarmerie qui se trouvait à KICUKIRO. Ce dernier restait inerte face au pillage de l'ETO KICUKIRO (RT INT/OPS/94/04830 du 23 Avril 1994 d'EM AR). Le 06 Mai, il ordonna au Secteur de la Ville de KIGALI "d'envoyer un élément musclé pour arrêter le pillage de MAGERWA". (RT OPS/94/05586 du 06 Mai 1994 d'EM AR). Dans sa lettre datée du 09 Mai 1994, il préconise à toutes les Unités que "l'action de la population civile doit être soutenue et tout militaire doit s'employer à éviter les actes de banditisme, de violence et de pillage". (RL N° 0696/G2.2.2.2 du 09 Mai 1994 d'EM AR).

Les autorités administratives ne sont pas restées mains croisées face à cette situation. C'est ainsi que le 20 Avril 1994, le Préfet de la Préfecture de la Ville de KIGALI proposait au Chef d'EM AR des mesures pour combattre le désordre et le pillage exécutés par des militaires dans la Ville de KIGALI :

Renforcer l'unité de la Police Militaire anti-pillage pour appréhender tous les militaires en sortie irrégulière; installer des barrages de contrôle pour appréhender les voleurs et saisir les véhicules volés, exiger les documents des véhicules; désigner une équipe de mécaniciens pour récupérer tous les véhicules abandonnés sur la route dans la ville.

Les Unités et secteurs opérationnels ont sévi farouchement contre ce fléau de pillage et autres exactions envers la population. Des exemples abondent dont celui du Secteur Opérationnel de KIBUNGO qui a "intercepté une douzaine de gens qui ont essayé de piller les magasins et quelques maisons abandonnées" en date du 08 Avril 1994 (RT INT/OPS/94/506 du 08 Avril 1994 du Comdt Ops KIBUNGO) ou celui du Secteur de BUTARE qui a dû prendre des "mesures draconiennes pour contrer les pillages" (RT INT/OPS/94/0631 du 24 Avril 1994, RT INT/OPS/94/634 du 24 Avril 1994 du Comdt Ops BUTARE et RT INT/OPS/94/0658 du 28 Avril 1994 du Comdt Ops BUTARE).

### **3. Efforts fournis par les FAR en faveur de l'arrêt des combats et de la Paix**

Après la reprise des hostilités dans l'après-midi du 07 Avril 1994, les Forces Armées Rwandaises ont tout fait pour l'arrêt des combats en proposant à maintes reprises un cessez-le-feu, ou tout au moins une trêve. En effet, elles avaient besoin de dégager du front un nombre suffisant d'éléments pour combattre les affrontements inter-ethniques qui endeillaient le pays. Par ailleurs, il fallait relancer un dialogue politique afin de combler le vide politique et institutionnel créé par l'assassinat du Chef de l'Etat et de beaucoup d'autres hauts responsables, en privilégiant le plus possible les clauses des Accords d'ARUSHA.

Déjà le Comité de Crise, dans sa réunion du 08 avril au matin, avait décidé d'envoyer une délégation auprès du FPR pour demander une trêve afin de s'occuper de la pacification et de contacter le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, la MINUAR et les représentations diplomatiques et consulaires afin qu'ils fassent pression sur le FPR pour arrêter les combats. Les contacts avec le FPR pour négocier le cessez-le-feu débutèrent le même jour. (RT INT/OPS/ADM/94/04126 du 09 Avril 1994 d'EM AR).

Dans une interview accordée le 09 Avril 1994, le Chef EM AR (a.i) affirma que "les Forces Armées Rwandaises demandent urgemment et instamment aux partenaires du FPR vraiment d'user de leur bonne volonté, pour que le climat de paix et de négociation revienne et que le FPR ne privilégie pas la guerre parce que la solution des armes ne peut pacifier, mais peut être fatale".

Dans un communiqué de presse daté du 12 Avril 1994, le Commandement des FAR propose "une rencontre entre les Commandements des FAR et du FPR pour examiner ensemble comment pacifier le pays, contribuer à la mise en place des Institutions de Transition à Base Elargie pour éviter de continuer de verser inutilement le sang des innocents". En outre, il propose une trêve à partir du 13 Avril 1994 à 12h00.

Le 15 Avril 1994, répondant à la lettre lui adressée la veille par le Dr Jacques Roger BOOH-BOOH, laquelle précisait les conditions pour que la MINUAR réduite (2.000 hommes) reste au Rwanda et pour que la MONUOR soit maintenue sur la frontière rwando-ougandaise, le Chef EM AR accepte "une solution négociée afin de mettre fin

à la tragédie qui ensanglante le Rwanda". "Je suis heureux précise-t-il, de constater qu'elles (les conditions) vont dans le sens même de notre communiqué et des objectifs que nous souhaiterions réaliser avec le FPR, à savoir la pacification et la contribution à la mise en place rapide des Institutions de Transition à Base Elargie". (RL N° 0624/G3.3.3 du 15 Avril 1994 d'EM AR).

Le même jour, dans une interview accordée à un journaliste de Radio Rwanda, le Ministre de la Défense explique que "nous demandons au FPR d'arrêter les combats et ça nous permettra également de notre côté de pacifier, de ramener le calme dans le pays". A la question qui lui était posée sur la possibilité des négociations, il expliqua comment "les militaires rwandais ont pris les devants parce qu'ils estiment que ce n'est pas par la guerre que nous allons régler les problèmes politiques rwandais".

Les négociations proposées par le Comdt des FAR commencèrent le 16 Avril 1994 sous la présidence de Monsieur Roger BOOH BOOH. Séance tenante; le FPR remit des "préconditions à une éventuelle rencontre de discussion d'un cessez-le-feu" signées par le Dr Jacques BIHOZAGARA. Malgré que celles-ci soient logiquement irréalisables et aient tout l'air d'être un diktat, le commandement des FAR répondit le lendemain par proposer des mécanismes réalistes à mettre en place pour faciliter le retour à la paix. (Voir lettre du Dr BIHOZAGARA et le manuscrit de la réponse des FAR). Dans le même cadre, pour répondre aux "préconditions" ci-dessus et à la note du Dr Jacques Roger BOOH-BOOH du 16 Avril 1994, le Chef EM AR proposa le 17 Avril 1994 à ce dernier des actions à mener pour ramener la paix au Rwanda, notamment "arrêter les combats afin de disponibiliser les forces de l'ordre pour la pacification" et la mise en place du Gouvernement de Transition à Base Elargie. (RL N° 0628/G3.3.3 du 17 Avril 1994 d'EM AR).

Dans un communiqué de presse du 18 Avril 1994 et un autre repris par l'AFP du 16 Avril 1994, le Commandement des FAR proposait "l'arrêt immédiat des opérations militaires pour permettre la pacification car les forces de l'ordre ne peuvent rien faire tant que le FPR tire sur elles".

Dans un communiqué du 22 Avril 1994, le Chef EM AR revint sur cette question: "Ibi nkaba mbisabye n'Umulyango wa FPR, ugomba... kwiyumvisha ko amasasu ataliyo azabaha ubutegetsi bifuzza... Nibaze... turebere hamwe ubulyo bubereye Demokrasi Abanyarwanda bahisemo". Ce qui signifie : « Je demande ceci au FPR également, il doit comprendre que ce n'est pas par les armes qu'ils vont obtenir le pouvoir qu'ils briguent...Qu'ils viennent ...pour que nous étudions ensemble la forme appropriée de la démocratie à laquelle les Rwandais aspirent. »

Toujours à propos du cessez-le-feu, le 23 Avril fut signée à GBADOLITE une "déclaration de cessez-le-feu". Le Gouvernement rwandais était représenté par le Gen Bde GATSINZI et le Colonel BEMSG NTIWIRAGABO. Le texte prévoyait qu'"un cessez-le-feu sera instauré dimanche le 24 Avril 1994 à midi" et que "des pourparlers

entre belligérants débiteront 48 heures après". Voir les déclarations du cessez-le-feu de GBADOLITE du 23 Avril 1994).

De même, le 29 avril 1994, le Chef EM AR transmet au Dr Jacques Roger BOOH-BOOH la position du Gouvernement Rwandais "d'accord pour un cessez-le-feu immédiat". (RL N° 0668/G3.3.3 du 29 Avril 1994 d'EM AR).

Faisant suite à leur entretien téléphonique du 01 Mai 1994, le Chef EM AR transmet à Madame le Secrétaire Adjoint chargée des Affaires Africaines au Département d'Etat Américain une note, lui signifiant que parmi les conditions de retour de la Paix le FPR doit accepter d'arrêter les hostilités afin d'apaiser la colère populaire et reprendre les négociations pour la mise en oeuvre des Accords d'ARUSHA.

Dans une rencontre entre les représentants des FAR et de l'APR le 30 Mai 1994 au Quartier Général de la MINUAR à REMERA et sous les auspices de ce dernier, la partie rwandaise rappela que "la condition préalable et sine qua non, pour pouvoir sensibiliser la population et faire cesser les massacres, est l'arrêt des combats et le cessez-le-feu".

Dans un communiqué de presse du 01 Juin 1994, le Chef EM AR déclarait que : "il ressort des rencontres effectuées... une nécessité impérieuse de cessez-le-feu pour voir ensemble comment mettre en place les mécanismes conduisant à la paix au Rwanda... Nous demandons également au FPR de... se convaincre que la guerre qu'il a déclenchée et continue à privilégier est loin d'être une solution aux maux dont souffre le Rwanda".

#### **IV. LES INFORMATIONS DE SOURCE DU FPR SUR SA STRATEGIE D'IMPUTER A LA PARTIE GOUVERNEMENTALE LES CRIMES PLANIFIES PAR LE COMMANDEMENT FPR ET COMMIS PAR SES PROPRES TROUPES.**

Les informations non exhaustives ci-après témoignent l'aspect criminel de la guerre menée par le FPR :

- Message du 01 Décembre 1993 :  
« ... Faites tout pour débarrasser de la zone tampon la population civile à tendance MRND-CDR... »
- Message du 04 Décembre 1993 :  
« Il y a à la "une" d'actualité dans le pays ennemi l'explosion d'une bombe au Centre-Sud du pays ennemi qui a fait plusieurs morts et d'innombrables blessés...Encouragez le terrorisme dans le pays ennemi... »
- Un autre message stipule « ...Nos éléments à travers tout le pays ennemi ont reçu consignes d'y intensifier le terrorisme... »
- Message du 17 mars 94 :

« Faites comprendre à l'opinion nationale et internationale que toutes les violences qui se font dans la zone tampon sont l'œuvre du MRND-CDR et son escadron de la mort. Les meurtres dans la bande consignée et autres doivent être imputés au régime de terreur et à son escadron »

– Message du 18 Mars 94 :

« ... KISORO, GATUNA et KAMWEZI doivent intensifier la chasse contre les éléments MRND-CDR dans leurs zones tampons respectives... »

– Message du 07 Avril 94 diffusé après l'assassinat du Président HABYARIMANA :

"La tête de l'escadron de la mort est tranchée et partira évidemment avec plusieurs têtes d'innocents et cela n'est que normal si on se réfère à l'histoire. Mais cela ne suffit pas pour extirper le régime de terreur dans le pays ennemi. Il faut effacer le système et pas éliminer 2,3, 4 individus et se dire qu'on a gagné. Cela est une déclaration de la Communauté Belge dans le Pays ennemi... Nos éléments dans le pays ennemi ont reçu consigne de parachever notre projet consigné dans le pays ennemi dont le début s'avère satisfaisant. Les gens consignés de la 2ème Ville (GISENYI), 1ère Ville (RUHENGERI) et ceux qui restent sur la liste de la Ville principale (KIGALI) doivent être éliminés sans délais en vue d'un déblocage du processus de paix dans le pays ennemi".

– Message du 02 Mai 1994 :

« ...Exploitez l'insécurité dans l'ensemble de la deuxième région (GISENYI). Organisez le pillage dans la deuxième ville (GISENYI) ainsi que la violence et le vol dans le milieu N°1 (Hutu) afin de discréditer toujours davantage le MRND-CDR, parti unique au pouvoir ».

– Message du 07 Avril 94 se réjouissant de l'assassinat du Président HABYARIMANA :

« Vous informe que la mission de notre ESCADRON RENFORCE s'est soldée par une réussite brillante contre le MRND-CDR et le FRODEBU-PALIPEHUTU. Sachez que le Chef du pays du Sud (Burundi) a succombé avec son Ministre du plan et celui des Communications...Nous remercions sincèrement tous ceux qui ont contribué à la réussite ».

– Tous ces crimes ont créé la tension au sein de la population. L'assassinat de Mr GAPYISI Emmanuel, Président du Parti MDR dans la Préfecture de GIKONGORO et Président du FORUM Paix et Démocratie, de Monsieur Fidèle RWAMBUKA, Bourgmestre de la Commune KANZENZE, de Monsieur GATABAZI Félicien, Ministre des Travaux Publics et de l'Energie et Secrétaire National du Parti PSD et de Mr BUCYANA Martin, Président du Parti CDR en ont exacerbé. Tandis que l'assassinat du Chef de l'Etat Juvénal HABYARIMANA en a été le paroxysme et l'explosion.